

## VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procèsverbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Nyon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Cédric ECHENARD, né le 4 décembre 1974, originaire de Ormont-Dessous (VD), mécanicien de locomotive de profession, domicilié Avenue Général-Guisan 56, 1180 Rolle, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Fabienne Freymond Cantone, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Sylvie Podio, Présidente, Yves Ravenel, 2e Vice-Président, Laurence Cretegny, Martine Meldem, Nicolas Rochat Fernandez et Valérie Schwaar, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, 14 juin 2018.

Le rapporteur :

(Signé) Rémy Jaquier

Premier Vice-Président